

### Évaluation de la performance visant à la maîtrise des langues - AAPPL

Les Denver Public Schools (DPS) estiment que la langue est un atout et valorise la diversité linguistique et culturelle. Nous voulons que les étudiants soient alphabétisés dans plus d'une langue. À compter de l'année scolaire 2015-2016, DPS a proposé le programme du Seal of Biliteracy (Sceau de bialphabétisation), qui reconnaît officiellement les étudiants maîtrisant deux langues ou plus. L'examen AAPPL est une option qu'un étudiant peut utiliser pour prouver sa maîtrise d'une langue.



### EN QUOI CONSISTE CETTE L'ÉVALUATION ?

L'examen AAPPL est un examen informatif de 2 heures qui évalue le niveau de compétence d'un élève en lecture, écriture, expression orale et écoute. La mesure AAPPL répond aux World-Readiness Standards for Learning Languages (Standards de préparation au monde par l'apprentissage des langues) et utilise les supports de communication actuels dans lesquels les candidates à l'examen effectuent des tâches en participant à une discussion vidéo virtuelle, en créant des wikis, en envoyant des courriels et en utilisant des applis pour démontrer leur compétence linguistique. L'examen est dans les langues suivantes : arabe, chinois, français, allemand, hindi, italien, japonais, coréen, portugais, russe, espagnol et thaï. L'examen AAPPL est un examen gratuit pour les étudiants. Le programme du Seal of Biliteracy (le Sceau de bialphabétisation) couvre les frais des examens.



### QUAND MON ENFANT SERA-T-IL TESTÉ ?

Les étudiants ne sont pas obligés de passer l'examen AAPPL. Toutefois, si un élève souhaite une autre option pour prouver ses compétences dans une langue incluse dans l'examen afin de l'aider à obtenir le Seal of Biliteracy (le Sceau de bialphabétisation), il/elle est invité(e) à passer l'examen en février et en mars chaque année scolaire. Pour connaître les dates et l'emplacement de la salle de cours où vous souhaitez passer l'examen, veuillez contacter directement votre conseiller pédagogique ou votre enseignant.



### QUELLE(S) NOTE(S) MON ENFANT RECEVRA-T-IL ?

Si un élève passe l'examen AAPPL, les résultats seront pris en compte dans le cadre de la décision prise quant à leur éligibilité à remporter le Seal of Biliteracy (le Sceau de bialphabétisation) chaque printemps d'une année secondaire ou supérieure de lycée de l'élève. Les scores individuels de chaque section ne sont pas communiqués aux étudiants, sauf sur demande.



### COMMENT CES NOTES SONT-ELLES UTILISÉES ?

Obtenir le Seal of Biliteracy (le Sceau de bialphabétisation) nécessite 3 parties :

1. Répondre aux exigences d'obtention du diplôme
2. Prouver sa maîtrise de l'anglais
3. Prouver la maîtrise d'une ou de plusieurs langues du monde

Si un étudiant termine l'examen AAPPL, ce score sera utilisé pour déterminer si l'étudiant a atteint le repère de compétence linguistique mondiale.



### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nous vous encourageons à participer à l'éducation scolaire de votre enfant. N'hésitez pas à contacter l'enseignant de votre enfant pour vous renseigner sur les moyens d'aider le développement linguistique de votre enfant et compléter l'examen AAPPL si nécessaire.

**Pour obtenir plus d'informations sur ce service, consultez : Cachet de bilinguisme**

- Cachet de Bilinguisme DPS : <http://sealofbiliteracy.dpsk12.org/>
  - Comprend des informations sur le Seal of Biliteracy (le Sceau de bialphabétisation), les avantages d'être bilingue, les exigences et les dates d'échéance pour l'année.
  - Examen AAPPL : <http://aappl.actfl.org/> Comprend des informations sur l'examen AAPPL et les examens d'entraînement pour les étudiants.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des évaluations, veuillez contacter directement l'école de votre enfant ou appeler le bureau des services aux familles au (720) 423-3054.